



**Compte rendu  
AG du 27 Mars 2012 à Clermont en Argonne**

**Etaient présents** : cf. liste d'émargement

M. le Président ouvre la séance à 19h. et annonce que la nouvelle plaque devant la salle communautaire a été installée. Elle se nomme maintenant Salle Christian Théron. Puis il présente M. Jean-Paul Régnier nouveau trésorier du CFP de Clermont en Argonne. Il cède ensuite la parole à Cécilia Elkaim, nouvel agent de développement local pour se présenter. Il termine en présentant les excuses des délégués communautaires qui ne pouvaient être là : Philippe Fourmet, Chantal Colson, Patricia Houckert, Régis Drouet et Olivier Verlet.

Vient la présentation de la feuille de route pour 2012 et 2013, qui relate tous les projets qui animeront la Codecom durant ces deux années. Du thème de la cohésion sociale, au tourisme en passant par la valorisation économique du territoire.

Le premier point concerne l'inauguration de l'école des Islettes qui aura lieu le vendredi 22 juin 2012 à 11h. Le Président propose que lors du prochain Conseil Communautaire, soit validée l'appellation « Ecole Michèle Drouet », en honneur à celle qui fut pendant près de trente ans la directrice de l'école.

ENR : travaux durant les vacances de Pâques.

L'aide au Premier équipement, est une idée qui consisterait à doter chaque enfant de primaire, d'un lot d'affaires scolaires d'une valeur de 15 € environ, au premier jour de la rentrée pour apporter un soutien supplémentaire aux familles. Le sigle de la Codecom pourrait y être inscrit. Une initiation aux gestes de tri des déchets serait aussi menée.

Sur la partie tourisme, le cas du Kaiser tunnel est évoqué. M. Raymond Vergne, Maire de Lachalade, explique que l'avis négatif de la commission de sécurité l'a conduit à, depuis janvier 2012, a décidé de sa fermeture. Le Président ajoute que l'ONF aimerait à présent que ce site touristique soit géré autrement, et non plus par l'office de tourisme du Pays d'Argonne.

S'agissant du Musée de la Faïence, M. Vigour s'inquiète de l'avancement du projet car les propriétaires sont âgés et l'un est très malade. Le Président confirme que le projet est lancé.

M. Le Président explique que le territoire manque de visibilité depuis l'autoroute, et que pour l'améliorer, installer des pancartes annonçant l'Argonne au bord de cet axe routier serait un avantage. Mais elles seraient plutôt installées dans les champs qui bordent l'autoroute, au niveau de l'échangeur, et non directement sur les bas côtés car la SANEF qui exploite l'autoroute semble souvent peu favorable à de telles propositions. Après tous les aménagements, créations d'infrastructures, type micro-crèches, maisons médicales, il faut attirer des chefs d'entreprises pour faire venir de l'emploi dans le secteur.

Il serait également judicieux de prévoir quelques places de parking à proximité du péage car le Président fait observer qu'on peut déjà voir quelques voitures stationner au bord de la départementale. Il s'agit vraisemblablement de particuliers pratiquant du co-voiturage. Il convient d'encourager cette démarche tout en respectant les champs aux alentours.

Le problème des gares de les Islettes et de Clermont est abordé. M.Lhuillier intervient en comparant la gare de Clermont à une gare que l'on peut trouver au Bangladesh... La SNCF laisse en l'état et ne fait rien.

M. Lhuillier annonce que les travaux de l'Intermarché ont commencé ce jour, mardi 27 mars 2012.

La convention passée avec Infocom pour le véhicule Kangoo de la Codecom, a vu son échéance arrivée à terme. Ainsi dans quelques semaines la Codecom devrait être dotée d'un véhicule 9 places, plus pratique pour transporter les équipes sportives, en échange du Kangoo qui sera repris par Infocom. Le Président précise que des habitudes d'utilisation du véhicule 5 places se sont faites. En effet, les agents de la Codecom, l'animatrice du RAM mais aussi l'animatrice de Familles Rurales utilisent ce petit véhicule pour des réunions, formations, ou animations dans le secteur. Il conviendrait donc d'acquérir un nouveau véhicule 5 places type Kangoo pour poursuivre cette méthode de fonctionnement.

Aubrèville

Brabant en Argonne

Brocourt en Argonne

Le Claon

Clermont en Argonne

Dombasle en Argonne

Froidos

Futeau

Les Islettes

Jouy en Argonne

Lachalade

Le Neufour

Neuvilly en Argonne

Rarécourt

Récicourt



La grange qui appartient à la Codecom pourrait être vendue à la condition que nous puissions acquérir le local actuel des services techniques de la Mairie de Clermont qui intégrerait l'actuelle caserne de Pompiers..

L'état préoccupant des halles des sports (petite et grande), intérieur, extérieur et abords, est constaté.

Dernier point abordé dans cette introduction, la nouvelle carte intercommunale. Lors d'une réunion organisée le samedi 24 mars 2012, par les Maires de Meuse, le bureau d'étude Stratorial Finances, spécialisé dans toutes les questions liées à l'intercommunalité, est intervenu. Le Président propose de les mandater pour réaliser une étude à la fois sur les incidences d'un nouveau découpage intercommunal sur la fiscalité locale et intercommunale et sur le partage des compétences actuelles dans le cadre d'un rattachement à une communauté d'agglomération.

### **1) Cohésion Sociale/Culture :**

#### **• Formation BAFA:**

Mme Warnier, présente la situation actuelle de la formation BAFA des 5 agents travaillant en accueils périscolaires. Cette formation fait suite aux attentes de la DDCSPP à la suite de leur inspection de l'accueil périscolaire le 4 octobre 2010 et à l'obligation de mise en conformité avec la réglementation liée à ces accueils. Mlle Emmanuelle GRUSELLE, Mme Muriel DUBUIS, Mme Christine COLLET, Mme Nathalie LAMY et Mme Véronique LORIN ont validé leur stage pratique au sein des accueils périscolaires de la collectivité. Les 5 animatrices seront donc inscrites à la session d'approfondissement organisée du 16 au 21 avril 2012 par la MJC de Belleville sur Meuse. Le prix du stage « BAFA Approfondissement » est de 400,00 € par personne. Chacun des stages est co-financé par la CAF dans le cadre du CEJ 2011-2014.

**Délibération : Approuver la prise en charge de la totalité de la formation au BAFA de 5 animatrices, pour un montant de 2 000,00 €, D'ouvrir les crédits nécessaires au budget 2012, Autoriser le Président à signer tout document en lien avec ce dossier :**

**Vote : Unanimité**

#### **• Convention CLE – Aide aux devoirs, accompagnement à la scolarité :**

Mme Warnier, présente le projet de soutien de l'action « accompagnement à la scolarité ». Comme chaque année, le soutien porte sur les conditions de remboursement de frais de fonctionnement de l'association par la Communauté de Communes pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2011. La somme proposée pour l'aide aux devoirs au titre de l'année de fonctionnement 2011 est de 1 350 € maximum. Trois actions sont retenues par la collectivité pour l'année 2011.

Si le bilan budgétaire des activités concernées est positif, il ne sera versé aucun remboursement de frais à l'association.

**Délibération : Approuver le projet de convention, Autoriser le Président à signer la convention :**

**Vote : Unanimité**

#### **• Convention avec Familles Rurales actions – CEJ 2011-2014 :**

Mme Warnier, annonce les actions portées par Familles Rurales : Accompagnement à la scolarité (CLAS), Lieu d'accueil enfants-parents (LAEP), Centres de loisirs sans hébergement (CLSH) et Camp ado, dans le cadre des Contrats Enfance-Jeunesse.

Comme chaque année, le soutien de la CODECOM porte sur les conditions de remboursement de frais de fonctionnement de l'association pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2011, ainsi que les conditions du versement d'un acompte au titre du remboursement des frais de fonctionnement pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012.

La somme proposée pour l'activité accompagnement à la scolarité (CLAS) au titre de l'année de fonctionnement 2011 est de 2 000 € maximum.



La somme proposée pour les activités des CLSH (Centres aérés), Lieu d'accueil enfants-parents (LAEP) au titre de l'année de fonctionnement 2011 est de 13500 € maximum.

Si le bilan budgétaire des activités concernées est positif, il ne sera versé aucun remboursement de frais à l'association.

L'association pourra solliciter la Communauté de communes pour le versement d'un acompte plafonné à 3 500 € au titre du remboursement de leurs frais de fonctionnement de l'année 2012.

La somme proposée pour l'activité camp ado au titre de l'année de fonctionnement 2011 est de 651,65 €.

**Délibération : Approuver le projet de convention, Autoriser le Président à signer la convention :**

**Vote : Unanimité**

• **Convention AFR : Pole Emploi – CLAS - CLSH :**

Mme Warnier rappelle que comme chaque année, une permanence hebdomadaire du Pôle emploi au point public est assurée par l'animatrice de Familles Rurales. Il est proposé, une convention concernant l'animation et le fonctionnement du relais POLE EMPLOI avec Familles rurales pour l'année 2011. La somme proposée pour l'activité « Relais ANPE » au titre de l'année de fonctionnement 2011 est de 2 500 € maximum. Si le bilan budgétaire des activités concernées est positif, il ne sera versé aucun remboursement de frais à l'association.

**Délibération : Approuver le projet de convention, Autoriser le Président à signer la convention :**

**Vote : Unanimité**

• **Acquisition des terrains pour la construction du pôle de Santé rurale :**

Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire le projet de création d'une maison de santé rurale sur le territoire de la communauté de communes du Centre Argonne et des terrains pressentis pour cette construction.

Le Président rappelle les démarches entreprises auprès de la commune de Clermont et de la Maison de retraite afin de se porter acquéreur des parcelles nécessaires et particulièrement la délibération n°2010-050 prise par la communauté de communes, la délibération de l'EHPAD Maison de retraite n°2009-024 et la délibération de la commune de Clermont n°1794 en date du 8 juin 2010. La délibération n°2011-007 a autorisé l'acquisition des terrains :

Terrain à acquérir auprès de la commune de Clermont pour une contenance de 558m<sup>2</sup> au prix d'acquisition de la commune augmenté des frais notariaux soit 13.60€/m<sup>2</sup>, parcelle cadastrée n°AC-294 ; Terrain à acquérir auprès de la Maison de retraite pour une contenance de 1190 m<sup>2</sup> au prix estimé par France Domaine à 20€ du m<sup>2</sup>, parcelle cadastrée AC-295.

La communauté de communes prendra à sa charge les frais (géomètre, etc.) en lien avec ce dossier.

Les versements à prévoir sont de 23 800€ à la Maison de retraite, 7 588.80 à la commune et la provision sur frais de la vente est de 1 600€ + 600 €.

• **Marché SPS et CT :**

Mme Warnier, présente les différents marchés publics qui ont été passés pour choisir un coordonnateur sécurité et protection de la santé et un contrôleur technique dans le cadre des projets de construction de la micro-crèche de Clermont.

Sur le premier lot, contrôleur technique, deux entreprises ont répondu, et après analyse des offres, c'est la société Dekra, basée à Moulins-Lès-Metz, qui a obtenu le plus de points. Ce lot 01 comporte une offre de base et 4 options qui sont retenues.

Le lot 02 concerne la mission de SPS. Cinq entreprises ont répondu au marché, et c'est l'entreprise CCTia, située à Savonnières Devant Bar, qui a obtenu le plus de points.

**2) Affaires scolaires :**

• **Point sur travaux – RPI Vallée de la Biesme :**



M. Dequenne, vice-président en charge de la compétence scolaire, expose l'état de financement du RPI vallée de Biesme, suite à de multiples avenants. Des problèmes de sols ont été rencontrés, la phase de conseil a été peu efficace et des éléments ont été demandés en plus. Mais tous les utilisateurs sont très contents des nouveaux locaux.

EXTENSION-RENOVATION DU RPI VALLEE DE LA BIESME				
DEPENSES HT	TOTAL HT	RECETTES HT	TOTAL	
				EN %
LOT 01 – VOIRIE – RESEAUX DIVERS	205 469,00	ETAT DGE (1)	700 000,00	
LOT 02 – TERRASSEMENT – MAÇONNERIE – B.A	168 714,00			50% de 1400000€
LOT 03 – CHARPENTE OSSATURE BOIS	361 867,50			33,32%
LOT 04 – COUVERTURE TUILES	39 126,00			DU GLOBAL
LOT 05 – MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	61 928,00	GIP OBJECTIF MEUSE 6.05 (2)	478 950,00	22,80%
LOT 06 – MENUISERIES EXTERIEURES BOIS	64 259,75			DU GLOBAL
LOT 07 – METALLERIE – SERRURERIE	97 749,53	GIP OBJECTIF MEUSE 7.03	37 166,00	1,77%
LOT 08 – MENUISERIE INTERIEURE BOIS	32 225,00			DU GLOBAL
LOT 09 – PLATRIERIE – ISOLATION	67 401,83	REGION - CANTINE	84 250,00	4,01%
LOT 10 – FAUX PLAFONDS	37 660,00			DU GLOBAL
LOT 11 – ASCENSEUR	23 600,00	REGION - GEOTHERMIE	13 318,00	0,63%
LOT 12 – CHAUFFAGE – VENTILATION – PLOMBERIE	<b>323 972,27</b>			DU GLOBAL
LOT 13 – ELECTRICITE	91 551,00	ADEME	39 954,00	1,90%
LOT 14 – PANNEAUX SOLAIRES	65 064,38			DU GLOBAL
LOT 15 – REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES	37 288,00	FEDER	-	0,00%
LOT 16 – CARRELAGE – FAIENCE	17 789,50			DU GLOBAL
LOT 17 – PEINTURES	33 921,10	CODECOM	709 836,55	33,79%
LOT 12 bis – SONDES GEOTHERMALES	54 570,00			DU GLOBAL
Lot 4 BIS – ETANCHEITE	118 200,64	Erdf - Mesure Lab. Bure	37 166,00	18,58%
<b>SOUS TOTAL TRAVAUX</b>	<b>1 902 357,50</b>			DU GLOBAL
Annonces légales	6 613,71			
Honoraires maîtrise d'œuvre 7.1 % base + OPC	135 067,38			
Bureau de contrôle	6 630,00			
Jwconsultant	4 500,00			
SPS	3 026,00			
Geometre	1 500,00			
Etudes de sols	3 553,94			
erdf	1 170,57			
erdf commune	9 000,00			
Alimentation eau	2 675,00			
Domages ouvrages (fonctionnement)	<b>24 546,45</b>			
<b>SOUS TOTAL ETUDES ET MISSIONS</b>	<b>198 283,05</b>			
<b>TOTAL DEPENSES €HT</b>	<b>2 100 640,55</b>	<b>TOTAL RECETTES €HT</b>	<b>2 100 640,55</b>	<b>2 100 640,55</b>
<b>TOTAL DEPENSES €TTC operation 2009-01</b>	<b>2 512 366,10</b>		<b>2 512 366,10</b>	
<b>DEPENSES SUPPL HORS MAITRISE D'OEUVRE</b>	<b>70 000,00</b>		<b>70 000,00</b>	
<b>TOTAL TOUTES DEPENSES TTC</b>	<b>2 582 366,10</b>	<b>TOTAL RECETTES €TTC</b>	<b>2 582 366,10</b>	
		FCTVA - 15,482%	399 801,92	
		SOLDE APRES FCTVA	2 112 564,18	
		SUBVENTION ATTENDUES	1 390 804,00	
		<b>SOLDE APRES SUBVENTION</b>	<b>721 760,18</b>	

M. Vigour demande pourquoi il n'y a pas de sortie prévue à l'arrière de l'école pour les personnes qui repartiraient directement à Futeau et évoque des problèmes avec le voisin qui se gare toujours devant, à la limite avec l'entrée de l'école. M. Dequenne lui répond que la SNCF est propriétaire du chemin. Quant au voisin, ce n'est pas de la responsabilité de la Codecom d'intervenir. Le Président ajoute que deux parkings sont disponibles soit à proximité de l'école ou à 100 mètres de celle-ci.

M. José Vicente, demande pourquoi les travaux de l'école ont nécessité un tel dépassement financier et pourquoi des contrôles n'ont pas été effectués auparavant. Le Président lui répond qu'en grande partie cela est dû à des éléments qui ne se détectent pas avant le démarrage des travaux. L'assainissement, des travaux d'enrobés et 18 regards en plus ont du être installés.

M. Ponsignon ajoute qu'il espère que l'école de Clermont sera aussi réussie que celle du RPI Vallée de la Biesme.

M. Vicente insiste sur le fait que les architectes sont payés excessivement cher par rapport à l'étude qu'ils peuvent faire.

M. Louis conclut en expliquant que même pour la construction d'une maison, des dépassements sont à prévoir mais que bien sûr c'est à une autre échelle.

**• Autorisation à signer le compromis/Terrains Clermont (échanges terrains, soulte et plus value) :**

M. Le Président, présente les échanges de terrains situés à Clermont figurant au cadastre sous les références suivantes :



## Codecom

- AC30 Clermont en Argonne ( dans) 01 a 89 ca
- AC184 Clermont en Argonne (dans) 01 a 16 ca
- D261 Remontez ( dans) 08 a 40 ca
- AC32 Clermont en Argonne 05 a 15 ca
- AC33 Clermont en Argonne 27 a 20 ca
- Contenance totale 43 a 80 ca
  - Les parcelles AC 30, 184 et D 261 font l'objet d'un procès-verbal de division en cours auprès du cabinet DEHOVE, Géomètre-expert à Verdun. - AC 30 d'une contenance totale de 13 a 40 / - AC 184 d'une contenance totale de 9 a 85 /- D 261 d'une contenance totale 67 a 30 ca
  - Le surplus de ces parcelles restant la propriété de la Codecom Bouilly
- AC146 Clermont en Argonne (dans) 51 a 96 ca
- Contenance totale 51 a 96 ca
  - La parcelle AC 146 d'une contenance totale de 97 a 25 fait également l'objet d'un procès-verbal de division par le même géomètre
  - Le surplus restant la propriété des consorts BOUILLY pour 45 a 29

Les frais de division et bornage seront pris en charge en totalité par la Codecom.

## EVALUATION – SOULTE

Les parties déclarent : Que l'immeuble cédé par le premier échangiste est d'une valeur de 11 314 €. Et que l'immeuble cédé par le deuxième échangiste est d'une valeur de 131 314 € à laquelle s'ajoute la prise en charge par la Codecom de la plus-value immobilière due par les consorts BOUILLY en conséquence de la présente mutation évaluée (sauf à parfaire ou diminuer) à 8 016 € : Total = 139 330 €

En conséquence, le présent échange se fait moyennant une soulte de **128 016 €** à la charge de la Codecom, qui sera payable par ladite Codecom dès la remise :

- d'une copie authentique de l'acte authentique d'échange après publication au bureau des hypothèques

-et d'un état délivré sur ladite publication, ne mentionnant aucune inscription de privilège ou d'hypothèques, grevant les terrains cédés par M. BOUILLY

## REDUCTION DE LA SOULTE

D'un commun accord entre les parties il est expressément convenu que le montant de la soulte ci-dessus déterminé sera diminué :

- du coût de la création par la Codecom d'un portail d'accès ainsi qu'une clôture légère de hauteur de 2 m en retrait de 3 m des limites de propriété et située en extrémité" du chemin d'accès non dénommé et bordant la parcelle n° AC 33 jusqu'au raccordement à la partie cédée par M. BOUILLY dans la parcelle ex AC 146

- Le montant de la dépense sera justifié par une copie de facture issue d'une offre par au moins 3 entreprises habilitées.

**Délibération : Autorisation à signer le compromis, Autoriser le Président à signer tout document en lien avec ce dossier :**

**Vote : Une voix contre, Une abstention**

Mme Briolet, s'exprime en disant qu'il aurait fallu être plus offensif face à ce propriétaire, en procédant par exemple à une expropriation. Le Président répond qu'il n'y a avait pas de possibilité d'exproprier car c'est un terrain non constructible actuellement.

M. Vicente, demande si la plus-value peut être plus importante. Ce à quoi Le Président répond que non.

## **• Convention collègue/CODECOM/CG55 sur la fourniture des repas – prix des repas :**

Mme Aimont, DGS, indique qu'une convention tripartite entre le CG55, le Collège et la Codecom est passée pour le tarif des repas. Celui-ci est de 2.73 € à l'unité pour l'année 2012. Le personnel de la CODECOM est mis à disposition pour servir les repas à hauteur de 0.86 ETP.



Le Président rajoute que le prix unitaire n'a pas augmenté cette année, mais qu'il l'avait été les années précédentes. Ce que confirme M. Ponsignon, Maire de Le Neufour et conseiller général.

**Délibération : Autoriser le Président à signer la convention en lien avec ce dossier :**

**Vote : Unanimité**

### **3) Economie Tourisme :**

#### **• Garde Corps BTA – Intervention de Meuse Signalisation pour poser 2 balises :**

Mme Elkaim, agent de développement local, annonce que la société Meuse Signalisation est intervenue le 14 mars 2012 pour poser deux balises J13 permettant de sécuriser le passage busé accédant à un trou non protégé sur la RD 160 entre Clermont et Aubréville, à la sortie de Clermont, à côté de l'entreprise BTA. L'entreprise Marchand doit aussi intervenir pour installer un regard d'eaux pluviales. Mme Aimont ajoute que l'entreprise Marchand doit venir mercredi prochain pour procéder à la pose de cet exutoire.

#### **• Signalétique d'Information Locale : complément Mairie de Récicourt – Chocolaterie - ADMR :**

Mme Elkaim propose qu'une signalisation d'information locale sur la commune de Récicourt et de Clermont en Argonne, à la demande des acteurs concernés, soit faite, mettant en valeur une structure à vocation économique, associative et communale.

Cela concernerait des lames de Signalisation Locale indiquant la Mairie de Récicourt et la chocolaterie « La Douceur du Chocolat » et l'ADMR de Clermont en Argonne. La Codecom a fait réaliser des devis pour assurer la mise en place d'une structure pour deux lames à Récicourt (mairie et chocolaterie). L'ADMR a aussi fait la demande d'installation de lames pour l'indiquer dans la commune de Clermont.

**Délibération : Prise en charge financière de la Codecom pour la fourniture et la pose de deux lames et d'une structure bi-mât à Récicourt et au moins de deux lames sur des structures existantes pour l'ADMR à Clermont en Argonne**

**Vote : D'autres demandes ont été faites de la part des délégués communautaires. M. Guy Collinet propose d'installer une signalétique pour indiquer l'aire de camping cars rue Lochère à Aubréville et aux Islettes. Messieurs Christian Minot et Pierre Herbin proposent de rajouter sur les lames de l'ADMR, l'ILCG qui se situe dans les mêmes locaux. M. Daniel Muller précise que la mairie de Récicourt ne s'est pas manifestée au moment du recensement des panneaux lors de la campagne initiale de signalisation qui a fait l'objet d'une subvention.**

#### **• Adhésion CAUE – évolution des cotisations (0,25 à 0,45 €/hab) :**

Mme Aimont explique que l'assemblée générale du CAUE du 1er décembre 2011 a voté à l'unanimité une augmentation de la cotisation, indispensable à l'équilibre budgétaire du CAUE :

Structure intercommunale / commune : 0.45€ / habitant (contre 0.25€ précédemment) soit une cotisation évaluée à 2 056.05€ pour 2012.

M. Pierre Herbin, demande si les communes cotisent en plus de la Codecom. Mme Aimont répond que non, car la cotisation est faite par la Codecom pour toutes les communes du territoire.

**Délibération : Maintien de l'adhésion au CAUE à compter de 2012 :**

**Vote : Unanimité**

### **4) Habitat :**

#### **• Versement subvention façade M. Marc KLEIN :**





<b>Demandeur</b>	<b>M. KLEIN Marc</b>
<b>Localisation du projet</b>	<b>18 rue basse - 55120 - RARECOURT</b>
<b>Montant des travaux TTC</b>	<b>5783,35 €</b>
<b>Dépense subventionnable</b>	<b>4 100€</b>
<b>Taux d'intervention</b>	<b>25%</b>
<b>Subvention</b>	<b>1 025€</b>
<b>Dont CODECOM</b>	<b>512.50€</b>
<b>Dont Conseil Régional</b>	<b>512.50€</b>

Mme Elkaim, propose aux délégués communautaires de statuer sur le versement d'une aide à la rénovation de façades privées, dans le cadre du programme 2010-2012, mené en partenariat avec le Conseil Régional de Lorraine. Le propriétaire a achevé ses travaux et nous a fourni les pièces justificatives.

M. Jeannesson, vice-président en charge de la compétence habitat, rappelle que les subventions ne sont versées qu'aux particuliers justifiant des travaux et en accord avec le CAUE. De plus pour les subventions versées pour les façades de caractères, les propriétaires doivent avoir respectés scrupuleusement les indications et prescriptions faites par le CAUE. De l'argent public est utilisé, il faut donc veiller à ce qu'il soit employé à bon escient.

**Délibération : Versement d'une aide classique à la rénovation de façades en partenariat avec le Conseil Régional de Lorraine à M. Klein :**  
**Vote : Unanimité**

#### **5) Communication :**

##### **• Parution Centr'Argonne n°15 :**

M. Louis, Vice-président en charge de la Communication, informe de la parution du Centr'Argonne Info N°15 pour début Avril 2012. Au sommaire : l'édito du Président et une photo de la remise des prix du concours photos 2011 lors de la cérémonie des vœux 2012 de la CODECOM, une présentation du défibrillateur, des aides à la rénovation de façades privées et du développement touristique et de la promotion du tourisme en partenariat avec le CDT, l'ILCG et ses différentes activités, et la ville de Neuville en Argonne, mise à l'honneur avec une présentation de son patrimoine et des projets de la commune. La dernière page montre comment trier les déchets et particulièrement le verre, présente le nouvel agent de développement local et les délégués communautaires de Dombasle en Argonne.

Le concours photo 2012 est évoqué et sera reconduit. Le thème reste à déterminer.

M. Jeannesson rajoute qu'une plaquette du SM3A sera jointe au journal.

Le Président explique que dans le prochain journal, il faudrait faire un zoom sur les comptes de la Codecom.

#### **6) Administration et finances :**

##### **• Compte administratif budget principal 2011 et CDG :**

M. Dequenne, 1<sup>er</sup> Vice-président en charge des finances, présente le compte administratif du budget principal 2011 :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 1 538 250,52	G 1 717 244,24
	Section d'investissement	B 1 683 871,47	H 2 034 840,95
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2010	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	I 87 313,44 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 402 061,69 (si déficit)	J (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 3 624 183,68	= G+H+I+J 3 839 398,63
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 1 538 250,52	= G+I+K 1 804 557,68
	Section d'investissement	= B+D+F 2 085 933,16	= H+J+L 2 034 840,95
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 3 624 183,68	= G+H+I+J+K+L 3 839 398,63

Il présente également le compte administratif du budget annexe Ordures Ménagères 2011 :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 367 327,12	G 399 729,59	G-A 32 402,47
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	B 12 401,02	H 8 789,00	H-B -3 612,02
REPORTS DE L'EXERCICE 2010	Report en section d'exploitation (002)	C (si déficit)	I 33 201,63 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J 17 088,59 (si excédent)	
		=	=	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 379 728,14	Q= G+H+I+J 458 808,81	=Q-P 79 080,67

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 367 327,12	= G+I+K 432 931,22	65 604,10
	Section d'investissement	= B+D+F 12 401,02	= H+J+L 25 877,59	13 476,57
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 379 728,14	= G+H+I+J+K+L 458 808,81	79 080,67





Il présente enfin le compte administratif du budget annexe Bâtiment industriel 2011 :

#### EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 45 840,04	G 43 031,08	G-A -2 808,96
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	B 31 276,78	H 30 613,50	H-B -663,28

REPORTS DE L'EXERCICE 2010	Report en section d'exploitation (002)	C (si déficit)	I 18 226,94 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 1 857,50 (si déficit)	J (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 78 974,32	Q= G+H+I+J 91 871,52	=Q-P 12 897,20

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 45 840,04	= G+I+K 61 258,02	15 417,98
	Section d'investissement	= B+D+F 33 134,28	= H+J+L 30 613,50	-2 520,78
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 78 974,32	= G+H+I+J+K+L 91 871,52	12 897,20

M. le Président sort de la salle du conseil communautaire afin de procéder aux votes.

#### Délibération : comptes administratifs 2011

**Délibération : budget général**

**Vote : unanimité**

**Délibération : budget annexe OM**

**Vote : unanimité**

**Délibération : budget annexe bâtiments industriels**

**Vote : unanimité**



Mme Aimont, Directrice Générale des Services, présente les propositions d'affectations de résultat pour le budget principal 2011 :

AFFECTATION DES RESULTATS		
RESULTATS		
FONCTIONNEMENT	Compte	2011
dépenses N		1 538 250,52
recettes N		1 717 244,24
résultat N		178 993,72
Résultats antérieurs		87 313,44
résultat final		266 307,16
INVESTISSEMENT		
dépenses N		1 683 871,47
recettes N		2 034 840,95
résultat N		350 969,48
Résultats antérieurs		- 402 061,69
résultat final		- 51 092,21
RESULTAT GLOBAL		215 214,95
AFFECTATIONS		
virement section investissement (fonctionnement capitalisé)	c1068	51 092,21
report solde d'exécution investissement	c001	- 51 092,21
Excédent de fonctionnement reporté	c002	215 214,95

Elle présente ensuite les affectations de résultats pour le budget annexe Ordures Ménagères 2011 :

AFFECTATION DES RESULTATS		
RESULTATS		
FONCTIONNEMENT	Compte	2011
dépenses N		367 327,12
recettes N		399 729,59
résultat N		32 402,47
Résultats antérieurs		33 201,63
résultat final		65 604,10
INVESTISSEMENT		2011
dépenses N		12 401,02
recettes N		8 789,00
résultat N		- 3 612,02
Résultats antérieurs		17 088,59
résultat final		13 476,57
RESULTAT GLOBAL		79 080,67
AFFECTATION		
virement section investissement (fonctionnement capitalisé)	c1068	3 612,02
report solde d'exécution investissement	c001	13 476,57
Excédent de fonctionnement reporté	c002	61 992,08



Enfin, elle présente les affectations de résultats pour le budget annexe Bâtiment Industriel 2011 :

AFFECTATION DES RESULTATS		
RESULTATS		
FONCTIONNEMENT	Compte	2011
dépenses N		45 840,04
recettes N		43 031,08
résultat N		- 2 808,96
Résultats antérieurs		18 226,94
résultat final		15 417,98
INVESTISSEMENT		
dépenses N		31 276,78
recettes N		30 613,50
résultat N		- 663,28
Résultats antérieurs		- 1 857,50
résultat final		- 2 520,78
RESULTAT GLOBAL		12 897,20
AFFECTATIONS		
virement section investissement (fonctionnement capitalisé)	c1068	<b>2 520,78</b>
report solde d'exécution investissement	c001	- <b>2 520,78</b>
Excédent de fonctionnement reporté	c002	12 897,20

**Délibération : affectations des résultats 2011 aux budgets 2012.**

**Délibération : budget général :**

**Vote : unanimité**

**Délibération : budget annexe OM :**

**Vote : unanimité**

**Délibération : budget annexe industrie :**

**Vote : unanimité**

M. le Président et M. Dequenne remercient Mme la DGS et la comptable de la Codecom pour leur travail, ainsi que la parfaite collaboration avec le Centre des Finances publiques de Clermont dirigé par M. Jean-Paul Régnier.

**7) Voirie :**

**• Programme voirie 2012 :**

M. Lhuillier présente rapidement le programme voirie 2012, en expliquant qu'il se déroulera sur 2012 et 2013 car les travaux sont trop importants pour être réalisés sur une seule année. Le tableau reprend les éléments de voirie à réaliser en 2012. En 2013, ce seront principalement des travaux d'enrobés coulés à froid qui seront faits.

Communes	Dénomination chaussée	Superficie vole	Superficie Travaux ponctuels	Type de travaux à engager	Purge : décaissement, laitier compacté, géotextile + enduit gravillonné bicouche en m <sup>2</sup>	Enduit gravillonné bicouche en m <sup>2</sup>
NEUVILLY	Rue Belair	450m x 3m=1350m <sup>2</sup>		enduit gravillonné bi couche		1350
AUBREVILLE	VC Aubréville Lochères		40x1,5m = 60m <sup>2</sup> à la sortie virage pont chemin de fer 200 x 0,5m = 100 m <sup>2</sup> de renforcement de bordures	Purges: décaissement sur 50 cm de profondeur + laitier compacté + géotextile Enduit gravillonné bicouche	160	
JOUY EN ARGONNE	VC de Jouy à Brocourt		35m x 0,5m = 18m <sup>2</sup>	purge en bordure: décaissement 0,50m + laitier compacté + géotextile+enduit bicouche	18	
			80m x 3,5m = 280m <sup>2</sup>	Enduit bi couche (280-18)		262
LACHALADE	Ruelle Joseph		10m x 1,2m = 12m <sup>2</sup>	Enduit gravillonné bicouche		12
	Rue de la Mairie	150m x 4,5m = 675m <sup>2</sup>		Enduit gravillonné bicouche		675
	Rue de la Meunière		60m x 1,2m = 72m <sup>2</sup>	Purge: décaissement 0,60m + laitier compacté + géotextile + Enduit gravillonné bicouche	72	
	VC de Neuville ?? (ancienne rue de la chevrie)		40m x 3m = 120m <sup>2</sup>	Purge: décaissement sur 50cm de prof + laitier compacté + géotextile + Enduit gravillonné bicouche	120	
	Rue du Général Rouyer		30m x 3m = 90m <sup>2</sup> 60m x 1,5m = 90m <sup>2</sup>	150 m <sup>2</sup> de purges : décaissement sur 50cm + laitier compacté + géotextile + Enduit gravillonné bicouche	180	
	Rue du Courier		4 m <sup>2</sup>	Purge: décaissement + laitier compacté + géotextile + Enduit gravillonné bicouche	4	
	Rue du couvent		30m <sup>2</sup>	Purge: décaissement sur 50 cm de prof + laitier compacté + géotextile + Enduit gravillonné bicouche	30	
LE CLAON	VC du Haut Claon	650m x 2,85m = 1853 m <sup>2</sup>		Enduit gravillonné bicouche		1853

	Rue Haute (impasse perpendiculaire rue Gué)	55m x 5m = 275m <sup>2</sup>		Enduit gravillonné bicouche		275
	Rue de la Fontaine	140m x 2,5m = 350m <sup>2</sup>		Enduit gravillonné bicouche		350
LES ISLETTES	Chemin de la Noue		30m x 3,3m = 100m <sup>2</sup> toute largeur chaussée 70m x 1,7m = 120m <sup>2</sup> demi chaussée	Purges: décaissement, géotextile, laitier compacté + Enduit gravillonné bicouche	220	
FUTEAU	VC Bellefontaine - Futeau		8m x 0,5m = 4m <sup>2</sup>	Purge: décaissement, géotextile, laitier compacté + enduit gravillonné bicouche	4	
	Controlerie		450m x 3,3m = 1485m <sup>2</sup>	Enduit gravillonné bi couche (1485-4)		1481
BROCOURT	VC Brocourt - Jubécourt		400m x 0,5m = 200m <sup>2</sup>	Purge: décaissement, géotextile, laitier compacté + Enduit gravillonné bicouche	200	
RECICOURT	VC Réciourt - Brocourt		40m x 5,5m = 220m <sup>2</sup>	Purge: décaissement 60cm prof géotextile laitier compacté + Enduit gravillonné bicouche Profilage du virage (env 20cm)(mise en forme support profilage)	220	
BRABANT	VC Brabant - Auzéville		Rustine 42m <sup>2</sup>	Purge: décaissement, géotextile, laitier compacté + Enduit gravillonné bicouche	42	
JUBECOURT	Rue du Moulin		160m x 4m = 640m <sup>2</sup>	Enduit gravillonné bicouche		640
	VC Jubécourt à Brocourt		200m x 0,70m = 140m <sup>2</sup> (sur plusieurs endroits)	Purge: décaissement, géotextile, laitier compacté + Enduit gravillonné bicouche	140	
AUZEVILLE	Rue de la vieille ville		100m x 0,8m = 80m <sup>2</sup>	Enduit gravillonné bicouche		80
	Rue Jean-baptiste Gillant		200m x 0,5m = 100m <sup>2</sup>	Enduit gravillonné bicouche		100
	Rue du cimetière		240m x 0,5m = 120m <sup>2</sup>	Enduit gravillonné bicouche		120
	Rue du moulin		4 fissures transversales (coutures)	à voir avec M. Feraux (mail envoyé 230112)		

	Rue haute		3m <sup>2</sup>	purge: décaissement, géotextile, laitier compacté, enduit gravillonné bicouche	3	
		330m x 5m = 1650m <sup>2</sup>		Enduit gravillonné bicouche (1650m <sup>2</sup> -3m <sup>2</sup> )		1647
LE NEUFOR	V c du Pont des anes	90m x 2,60m = 234 M <sup>2</sup>		gravillonnage bi-couche		234
	place entrée de village	10 m <sup>2</sup>		purge profondeur 50 cm <sup>2</sup> , géotextile, gravillonnage bi couche	10	
CLERMONT EN ARGONNE	VC de Beauchamps	400x4 m = 1600 M <sup>2</sup>		gravillonnage bi couche après rebouchage des trous et ravines		1600
	Rue Bel air	50mx3,50m = 175 M <sup>2</sup>		gravillonnage bi couche		175
	Allée derrière PINCK	80 mx3,40 m = 240 M <sup>2</sup>		laitier compacté + enduit gravillonné bi couche		240
	stade	1000 M <sup>2</sup>		Enduit gravillonné bicouche		1000
	containers gare	250,56 M <sup>2</sup>		Enduit gravillonné bicouche		250,56
DOMBASLE EN ARGONNE	rue de la Poste	50mx5m = 250 M <sup>2</sup>		gravillonnage bi couche		250
	rue de l'Eglise	60m x 4,50 m = 270 M <sup>2</sup>		gravillonnage bi couche		270

• **Bilan campagne salage déneigement :**

<b>Salage Déneigement 2011/2012</b>	<b>HT</b>	<b>2 591,00 €</b>
	<b>TVA</b>	<b>507,84 €</b>
	<b>TTC</b>	<b>3098,84 €</b>
dont		
<b>Perotin</b>	HT	1 665,00 €
	TVA	326,34 €
	TTC	1 991,34€
<b>SANEF pour sel de déneigement</b>	HT	676,00 €
	TVA	132,50 €
	TTC	808,50 €
<b>Information alertes hivernales pour 2011/2012</b>	HT	250,00 €
	TVA	49,00 €
	TTC	299,00 €

Mme Elkaim présente le bilan de la campagne salage déneigement pour 2011-2012. L'entreprise Perotin est sortie une seule fois du 13 février 2012 à 15h au 14 février 2012 à 4h30 du matin. Deux chargements de sel ont été faits à la SANEF, pour un total de 8m<sup>3</sup>. Les circuits de transports scolaires et des communes ont été faits en priorité. Les préventions de la SANEF pour les conditions météorologiques ont eu un coût identique à celui de 2011 et valables pour la période de décembre 2011 au 15 mars 2012.

M. Muller, vice-président en charge de la compétence gestion des déchets, demande si l'argent qui n'a pas été consommé pour le salage cette année peut servir pour les travaux de voirie. Le Président lui répond que l'année 2012 n'est pas finie et qu'il faut garder une ressource financière si jamais il neige beaucoup fin 2012, car les dépenses concerneront le budget 2012.

**8) Rivière :**

• **Tranche 3 Biesme :**

La parole est donnée à M. Jeannesson, Président du SM3A, pour parler des travaux sur la Biesme. Ils concernent le Ruisseau du Beauchamp du pont ExN3 à confluence avec la Biesme : 1674 ml et la Biesme de la limite communale amont de Futeau à confluence avec Rau de Beauchamp : 5914 ml.

• **Programme pluriannuel de travaux SM3A :**



M. Jeannesson annonce le programme pluriannuel de travaux dans le cadre des missions du SM3A.

- Cours d'eau concernés, cours d'eau principaux, à savoir :
  - l'Aire : 86 850 m
  - la Cousances : 29 820 m
  - la Vadelaincourt : 24 050 m,
  - la Buante : 18 800 m,
  - l'Ezrule : 16 140 m.
  - ◇ soit environ 176 km de cours d'eau
- Consistance des travaux :
- « Restauration classique » :
  - restauration ripisylve,
  - abattage peupliers
  - gestion atterrissements
  - gestion renouée du Japon
  - plantations
  - installation clôtures/abreuvoirs/passages à gué
- Restauration de zones humides et de bras morts
  - « Restauration des traversées de communes »
  - « Protection des berges contre les érosions »

Année	Opérations prévues		Subventions attendues				Résiduel SM3A	
	Désignation	Détails	Montant HT	Montant TTC	Agence de l'Eau Seine-Normandie (40% du HT)	Entente Oise-Aisne (25% du HT)		Conseil Général de la Meuse (15% du HT)
2012	Réalisation de la 1ère tranche du programme de restauration	Frais de maîtrise d'œuvre : ACT* + DET* + OPC* + AOR*	36 113 €	43 192 €	17 277 €	10 798 €	6 479 €	8 638 €
		Travaux : Restauration du tronçon Aval (Boureuilles-Baulny) + Plantations et protections Tronçon entre Lignéres-sur-Aire et Gimécourt	451 414 €	539 892 €	215 956 €	134 973 €	80 984 €	107 979 €
Sous-total Année 2012			487 527 €	583 084 €	233 233 €	145 771 €	87 463 €	116 617 €
2013	Réalisation de la 2ème tranche du programme de restauration	Frais de maîtrise d'œuvre : ACT + DET + OPC + AOR	35 514 €	42 475 €	18 689 €	10 619 €	6 371 €	8 495 €
		Travaux : Restauration du tronçon Aire Moyen (Territoire Codecom Centre-Argonne)	443 922 €	530 931 €	212 372 €	132 733 €	79 640 €	106 186 €
Sous-total Année 2013			479 436 €	573 406 €	231 061 €	143 352 €	86 011 €	114 681 €
2014	Réalisation de la 3ème tranche du programme de restauration	Frais de maîtrise d'œuvre : ACT + DET + OPC + AOR	40 316 €	48 218 €	19 287 €	12 055 €	7 233 €	9 644 €
		Travaux : Restauration du tronçon Entre Lignéres-sur-Aire et Lavoye	503 947 €	602 721 €	241 088 €	150 680 €	90 408 €	120 544 €
Sous-total Année 2014			544 263 €	650 939 €	260 376 €	162 735 €	97 641 €	130 188 €
2015	Réalisation de la 4ème tranche du programme de restauration	Frais de maîtrise d'œuvre : ACT + DET + OPC + AOR	50 481 €	60 376 €	24 150 €	15 094 €	9 056 €	12 075 €
		Travaux : Restauration de l'intégralité de la Cousances et de l'intégralité de la Vadelaincourt	631 012 €	754 691 €	301 876 €	188 673 €	113 204 €	150 938 €
Sous-total Année 2015			681 493 €	815 067 €	326 027 €	203 767 €	122 260 €	163 013 €
2016	Réalisation de la 5ème tranche du programme de restauration	Frais de maîtrise d'œuvre : ACT + DET + OPC + AOR	37 634 €	45 010 €	18 004 €	11 253 €	6 752 €	9 002 €
		Travaux : Restauration de l'intégralité de l'Ezrule et de l'intégralité de la Buante	470 421 €	562 624 €	225 050 €	140 656 €	84 394 €	112 525 €
Sous-total Année 2016			508 055 €	607 634 €	243 054 €	151 909 €	91 145 €	121 527 €
<b>TOTAL</b>			<b>2 700 773 €</b>	<b>3 230 130 €</b>	<b>1 293 750 €</b>	<b>807 533 €</b>	<b>484 520 €</b>	<b>646 026 €</b>

**Montant des contributions des membres pour l'année 2012.**

Collectivités	Clé de financement	Section Fonctionnement			Section Investissement
		Travaux	Fonctionnement Classique	Total Section Fonctionnement	
CC entre Aire et Meuse	16,30%	49 414,00 €	5 160,00 €	54 574,00 €	773,00 €
CC Meuse Voie Sacrée	15,35%	2 893,00 €	4 859,00 €	7 752,00 €	727,00 €
CC Centre Argonne	30,30%	5 620,00 €	9 569,00 €	15 189,00 €	1 404,00 €
CC Montfaucon/Varennes	20%	44 830,00 €	6 320,00 €	51 150,00 €	925,00 €
10 com de la CC Triaucourt/Vaubécourt	18,05%	3 399,00 €	5 695,00 €	9 094,00 €	851,00 €
<b>Totaux</b>	<b>100,00%</b>	<b>106 156,00 €</b>	<b>31 603,00 €</b>	<b>137 759,00 €</b>	<b>4 680,00 €</b>





Territoire	Clé de financement 2012	Coût des Travaux	Financement des Travaux		TOTAL à la charge de la structure	
			75% à la charge structure bénéficiaire	25% à la charge de l'ensemble des collectivités au regard de la clé de financement		
Codecom Aire et Meuse	16,30%	0 €	0 €	<i>il reste 28 670 € (25% des 114 681 € de travaux) à répartir entre toutes les collectivités au regard de la clé de financement</i>	4 673 €	
Autrécourt	1,15%	0 €	0 €		330 €	
Beausite	3,55%	0 €	0 €		1 018 €	
Chaumont-sur-Aire	1,85%	0 €	0 €		530 €	
Courcelles-Sur-Aire	1,15%	0 €	0 €		330 €	
Erize-la-Petite	0,75%	0 €	0 €		215 €	
Ippécourt	1,15%	0 €	0 €		330 €	
Lavoye	1,30%	0 €	0 €		373 €	
Des trois domaines	1,50%	0 €	0 €		430 €	
Nubécourt	3,20%	0 €	0 €		917 €	
Raival	2,45%	0 €	0 €		702 €	
Codecom Meuse Voie Sacrée	15,35%	0 €	0 €		4 401 €	
Codecom Centre-Argonne	30,30%	114 681 €	86 011 €		8 687 €	
Codecom Montfaucon-Vareennes	20,00%	0 €	0 €		5 734 €	
<b>Total</b>	<b>100,00%</b>	<b>114 681 €</b>	<b>86 011 €</b>		<b>28 670 €</b>	<b>114 681 €</b>

• **SPANC lancement phase de contrôle :**

M. Jeannesson explique la manière dont vont se dérouler les contrôles SPANC, dans les différentes communes du territoire :

Réunions publiques auront lieu 15 jours avant les contrôles,  
Distribution de plaquettes 15 jours avant les réunions publiques,  
Premières communes concernées pour la Codecom :  
Rarécourt, Dombasle à la mi juin,  
Aubréville, Neuville vers septembre-octobre,  
Coût restant à charge des particuliers propriétaires environ 60€.

Les communes doivent fournir des fonds de plan avec les noms des propriétaires et locataires pour faciliter le travail et préparer les contrôles. 4700 seront à effectuer sur l'ensemble du territoire du syndicat Germain Guerard.

Le Président, demande si des financements sont possibles auprès de l'Agence de l'Eau. M. Jeannesson répond qu'on ne sait pas encore actuellement quelle est la position de l'Agence de l'Eau, plus de renseignements seront fournis fin juin. Le Président ajoute que sur les communes impactantes il y aura peu de travaux donc peu de financements sûrement.

**9) Questions diverses :**

• **Périmètre des intercommunalités / SDCI :**

M. le Président présente les avancées dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. D'ici au 31 Décembre 2012, un schéma devrait être approuvé par toutes les collectivités. Si ce n'est pas le cas c'est Mme la Préfète qui prendra une décision sur ce nouveau schéma de coopération intercommunale qui sera appliqué dès 2014. En Meuse du Nord, la situation est figée, puisqu'en plus jusqu'au 17 juin 2012, la CDCI ne pourra se réunir, pour cause de période de réserve avant les élections. Les différentes communes, par leurs délibérations, signifieront leur désir de se tourner vers telles ou telles structures intercommunales. La CDCI acceptera, ou non, les amendements proposés à la majorité des 2/3. Le Président siège à la CDCI, cependant il précise que la Codecom est un élément fédérateur et non décideur.

D'ici un prochain conseil, le Président propose de demander un devis au bureau d'étude afin d'envisager une étude à la fois sur les incidences d'un nouveau découpage intercommunal sur la fiscalité locale et intercommunale et sur le partage des compétences actuelles dans le cadre d'un rattachement à une communauté d'agglomération

La Codecom de Montfaucon-Vareennes reste sur ses positions, mais cinq de ses communes se tournent vers Verdun. La Codecom de Triaucourt-Vaubécourt, n'a pas ce souci puisqu'elle peut rester seule.

Ville sur Cousances et Julvécourt ont émis le vœu de rejoindre la Codecom du Centre Argonne.

• **Convention entre le collège et la Codecom pour l'utilisation de la Halle des Sports pour la section badminton :**



Le Président, présente la demande émise par le Collège d'utiliser la halle des Sports gracieusement pour 2 créneaux d'entraînement les mardis et jeudis de 16h30 à 18h15. Une convention est nécessaire entre le Collège et la Codecom. Elle serait signée pour une durée de 4 ans à compter du 1er septembre 2012.

**Délibération : Autoriser la signature par le président :**

**Vote : Unanimité**

• **Autres questions :**

Mme Carole Briole, expose la situation que connaît actuellement l'Ecole de Musique. Deux procédures ont été entamées et perdues par cette dernière, suite à deux licenciements d'employés. 30 000 € seront à verser aux employés. Le Président précise que 10 000 € ont été versés avec les fonds propres de l'Ecole de Musique, et que les 20 000 € restants ont été demandés à plusieurs organismes (Conseil Général, Réserve Parlementaire, d'autres Codecom...) par le biais de subventions. Mme Briole demande si c'était des licenciements abusifs, Le Président rappelle que les procès ont été perdus car il y a eu défaut de procédure. Mme Briole veut savoir pourquoi la Codecom doit payer, et Le Président répond que les associations n'ont pas toujours les moyens de savoir comment mener de telles procédures et que l'Ecole de Musique a maintenant une bonne gestion financière.

Carole Briole, demande, à quel moment sera passé l'appel d'offre pour la Maison Médicale. Mme Aimont explique qu'il convient au préalable de lancer les appels d'offres pour les missions SPS et CT, il faut compter un délai maximum de deux mois avant de lancer les marchés de travaux.

M. Pierre Herbin, explique que les grillages de clôture du SDIS ont été installés contre des saules. Est-ce qu'il ne faudrait pas les faire enlever ?

Le Président répond qu'une visite de terrain s'impose pour voir ce qu'il en est.

Dans le cadre de la brocante organisée courant mars, Mme Agnès Masi, s'exprime sur l'état des sanitaires de la Halle des Sports et leur nombre insuffisant à l'étage. En fait, les sanitaires qui auraient dû être utilisés sont ceux du bas, rénovés il y a huit ans, explique Le Président.

M. Zacharias, demande si dans le budget prévisionnel il est prévu un aménagement des abords de la Halle des Sports (sol, talus, haie, ...).

La requête de M. Zacharias est entendue par le Président.

Mme Liénard, deuxième adjointe à la mairie d'Aubréville, demande si un devis a été demandé pour le plafond de l'école d'Aubréville. Le Président répond que non, puisque des travaux (salle d'évolution, toitures, ...) ont été refait sur l'année 2010/2011. Mme Liénard s'interroge sur l'avancée du dossier des deux anciens ordinateurs disparus. Mme Aimont précise que dans la mesure où il s'agit d'une disparition, sans effraction, il n'y a pas de suite à donner à ce dossier. L'institutrice et M. Laurent Dequenne ont déjà eu ces informations à ce sujet et dans le cadre du BP 2012 l'acquisition de nouveaux matériels est prévue.

Mme Liénard demande s'il est possible que les formations PSC1 prochainement organisées par la Codecom soient ouvertes aux élus ou à d'autres personnes intéressées.

Le Président indique qu'il a été demandé à l'association Familles Rurales d'organiser des sessions de formations, ouvertes à tous.

M. le Président remercie les élus pour leur présence et clôt la séance à 21h30.

Bon pour diffusion  
A Clermont-en-Argonne

Le Président  
Dominique DURAND